

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA



FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL
LIGUE DE WILAYA DE FOOTBALL DE AIN-DEFLA



SAISON SPORTIVE
2023/2024

BULLETIN OFFICIEL

N°24

DU 09 MAI 2024

SITE WEB:

WWW.LWFAINDEFLA.COM



LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

COMMISSION DE DISCIPLINE

SEANCE DU 06/05/2024

ETAIENT PRESENTS :

Mms :-BOUZEKKAR Mansour, Président
 -GOUASMI Benyoucef, Secrétaire
 -DJEZZAR Ali, Membre

TRAITEMENT DES AFFAIRES :

BILAN

DESIGNATION DES AFFAIRES	HONNEUR	Pré-Honneur	JEUNES	TOTAL
AFFAIRES	05	02	04	11
AVERTISSEMENTS	20	06	13	39
EXPULSIONS	00	01	00	01
CONTESTATIONS DE DECISION	02	00	00	02
CONDUITES INCORRECTES	01	00	00	01
DIRIGEANTS SIGNALES	01	00	00	01
AMENDES	10.500,00	5.000,00	00	15.500,00

CHAMPIONNAT DIVISION HONNEUR SENIORS DU 03 et 04 Mai 2024.

Affaire N°156 : Rencontre/ CRBOD (Oued-Djemaa) VS SCM (Miliana) en Séniors du 06/05/2024.

Joueurs Avertis : (06)

-GHOUTI Ibrahim Lic N°23W44J1189 Club CRBOD -----C.A.S
 -BOUZAMA Yacine Lic N°23W44J0406 Club CRBOD -----C.A.S
 -MELLAKHI Abdellah Lic N°23W44J1931 Club SCM -----Jeu Dangereux
 -MOHAMED-AMAR Mounir Lic N°23W44J0215 Club SCM -----C.A.S
 -BENHADJ-AMAR Walid Lic N°23W44J0208 Club SCM -----C.A.S
 -SAIDANI Hicham Lic N°23W44J0206 Club SCM -----C.A.S

Dirigeant Averti: (01)

-OULD-AMRANE Farid Lic N°23W44E0043-Entraîneur-Club SCM -----C.A.S

Amende de Cinq Cent (500,00) Dinars au Club SCM Miliana pour conduite incorrecte (ART/130/RG/FAF).

Affaire N°157 : Rencontre/ CRBEA (El-Amra) VS CRBAT (Ain-Torki) en Séniors du 03/04/2024.

CRBAT Ain-Torki : SELEM Youcef Lic N°23W44J0392-Contestation de Décision-Amende de Cinq Mille (5.000,00) Dinars-Circulaire N°02 FAF du 09/11/2023.

CRBAT Ain-Torki : BENHENNOUR M'hamed Lic N°23W44J0374-Contestation de Décision-Amende de Cinq Mille (5.000,00) Dinars-Circulaire N°02 FAF du 09/11/2023.

Joueurs Avertis : (04)

-MECHLOUKH Housseyn Lic N°23W44J0298 Club CRBEA -----C.A.S
 -SADAOUI Hicham Lic N°23W44J0319 Club CRBEA -----C.A.S
 -ACHOUR kheireddine Lic N°23W44J0360 CRBAT -----C.A.S
 -SERIR-EL-HIRTSI Belkacem Lic N°23W44J1917 Club CRBAT -----C.A.S

SIEGE : STADE CHAHID KHELLAL ABD EL KADER - AIN DEFLA

TEL/FAX : 027-60-54-37/027-60-53-12

E-MAIL: LIGUEAINDEFLA2018@GMAIL.COM

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

Affaire N°158: Rencontre/ CRBAS (Ain-Sultane) VS MBTZ (Tacheta) en Séniors du 03/05/2024.

Joueurs Avertis : (03)

- BELKACEMAOUI Abderahmane Lic N°23W44J1137 Club MBTZ -----C.A.S
- HAZEM Sifeddine Lic N°23W44J0519 Club MBTZ -----C.A.S
- MOUIDI Younes Lic N°23W44J1868 Club CRBAS -----C.A.S

Affaire N°159: Rencontre/ USD (Djelida) VS IRBA (El-Abadia) en Séniors du 03/05/2024.

Joueurs Avertis : (05)

- HADJ-MOHAMED-ZAHAFI Oussama Lic N°23W44J0094 Club USD -----C.A.S
- ENSAAD Abderahmane Lic N°23W44J0313 Club IRBA -----C.A.S
- DELLIHER Mohamed-Amine Lic N°23W44J0325 Club IRBA -----C.A.S
- TAGHEROUT Khaled Lic N°23W44J0377 Club IRBA -----C.A.S
- SLAH Mohamed Lic N°23W44J0334 Club IRBA -----C.A.S

Affaire N°160: Rencontre/ CMBA (Aribs) VS CSAT (T.I.Ziyad) en Séniors du 03/05/2024.

Joueurs Avertis : (02)

- KHERICI Brahim Lic N°23W44J0049 Club CSAT -----Anti Jeu
- AMARI Mohamed-Zakaria Lic N°23W44J0288 Club CMBA -----C.A.S

CHAMPIONNAT DIVISION PRE-HONNEUR DU 04/05/2024 (4ème Journée PLAY-OFF).

Affaire N°161: Rencontre/ CAA (El-Attaf) VS ESB (Sidi-Bouabida) en Séniors du 04/05/2024.

Joueurs Avertis : (03)

- ABDELLAH-MAHDJOUBI Fadi Lic N°23W44J1797 Club ESB -----C.A.S
- ALLALI Abderrahim Lic N°23W44J1656 Club ESB -----C.A.S
- MAAMAR-KOUADRI Sohaib Lic N°23W44J1448 Club CAA -----C.A.S

Affaire N°162 : Rencontre/ RCAM (Mekhatria) VS CRBK (El-Khemis) en Séniors du 04/05/2024.

Joueurs Avertis : (03)

- MELLOUK Mohamed Lic N°23W44J1528 Club RCAM -----Jeu Dangereux
- ADDADI Djamel Lic N°23W44J1205 Club RCAM -----Anti Jeu
- DAOUDI Nabil Lic N°23W44J1207 Club RCAM -----Jeu Dangereux

Joueur Exclu : (01)

-ABDOUN Fouad Lic N°23W44J0132 Club RCAM Mekhatria-Insulte envers officiel(Délégué)-Quatre(04) matchs fermes de suspension + Amende de Cinq Mille (5.000,00) Dinars (ART/112/RG/FAF).

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

CHAMPIONNAT CATEGORIES DES JEUNES DU 01/05/2024**Affaire N°92** : Rencontre/ OM (Miliana) VS OMSL (Sidi-Lakhdar) du 01/05/2024.**Joueurs Avertis** : (04)

- DAHLIZ Zoubir Lic N°23W44J0327 Club OM Miliana -----C.A.S
- BOUDJEMA Houssam Lic N°23W44J0794 Club OM Miliana -----C.A.S
- ROUABAH Naoufel Lic N°23W44J1747 Club OMSL -----C.A.S
- BELKHIR Soheib Lic N°23W44J1783 Club OMSL -----C.A.S

Affaire N°93 : Rencontre/ USD (Djelida) VS CRBAT (Ain-Torki) du 04/05/2024.**Joueur Averti en U17** : (01)

- SADI Zouhir Lic N°23W44J0477 Club USD -----C.A.S

Affaire N°94 : Rencontre/ CSAT (T.I.Ziyad) VS CRBAL (Ain-Lechiakh) du 04/05/2024.**Joueurs Avertis en U19**: (05)

- NEDJAR Ayoub Lic N°23W44J0036 Club CRBAL -----C.A.S
- GOUASMI Mohamed Lic N°23W44J0034 Club CRBAL -----Anti Jeu
- AOUAR Brahim Lic N°23W44J0916 Club CSAT -----Anti Jeu
- ABID Zakaria Lic N°23W44J0914 Club CSAT -----Jeu Dangereux
- ZEMOUR Yassine Lic N°23W44J0924 Club CSAT -----Jeu Dangereux

Affaire N°95 : Rencontre/ CMBA (Aribs) VS OM (Miliana) du 04/05/2024.**Joueurs Avertis** : (03)

- RECHACHOU Ishaq Lic N°23W44J1340 Club CMBA -----C.A.S
- BENHALIMA Zakaria Lic N°23W44J0764 Club CMBA -----C.A.S
- SEGHIR-ABBAS Mohamed-Amine Lic N°23W44J0850 Club OM -----C.A.S

Le Secrétaire,
B.GOUASMI

Le Président,
M.BOUZEKKAR

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

DIRECTION ORGANISATION SPORTIVE**SEANCE DU 05/05/2024****Etaient presents**Mr: CHERIEF MOHAMED,
Mr: HAFNAOUI MHAMED,SECRETAIRE
MEMBRE**ORDRE DU JOUR:****HOMOLOGATION 25ème journée HONNEUR(SENIORS)**

-USD(02) / IRBA(02) -CMBA(07) /CSAT(02)
 -CRBEA(05)/ CRBAT(01) -CRBOD(01) /SCM(03)
 -CRBAS(02)/ MBTZ(04) -OM(02) / CRBAL (00)
 -OMSL/ EXEMPT

HOMOLOGATION 04ème journée PRE- HONNEUR SENIORS - PLAY OFF

-CRBK(01) / RCAM(04) -CAA(03) / ESB(00)

HOMOLOGATION 13ème journée Catégories Jeunes :**Groupe : A**

DATES	LIEUX	RENCONTRES	U19	U17	U15
03/05/2024	El-Attafs	ESB-MBTZ	Renv	Renv	Renv
04/05/2024	El-Abadia	IRBA-RCAM	Renv	Renv	Renv
04/05/2024	Ain-Bouyahia	IRBAB-CRBEA	N/J	N/J	N/J

Exempt : CAA El-Attafs

Groupe : B

DATES	LIEUX	RENCONTRES	U19	U17	U15
03/05/2024	Miliana	SCM-CRBBEK	N/J	N/J	N/J
03/05/2024	Khemis	CRBK-OMSL	00-05	01-03	02-00
04/05/2024	Aribs	CMBA-OM	02-04	01-00	N/J
04/05/2024	Djelida	USD-CRBAT	07-01	04-02	00-00

Groupe : C

DATES	LIEUX	RENCONTRES	U19	U17	U15
03/05/2024	Djendel	NRBBIR-CRBOC	N/J	N/J	00-00
04/05/2024	T.I.Ziyad	CSAT-CRBAL	07-02	N/J	02-02
04/05/2024	O.Djemaa	CRBOD-CRBAS	02-01	01-01	04-03

Exempt : CRBBOK

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

CLASSEMENT PRE-/HONNEUR SENIORS 04ème journée PLAY OFF**(Sous Toutes Réserves)**

RANG	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	DIF	DEFALCATION
1	CAA	09	04	03	00	01	09	04	+05	
2	RCAM	07	04	02	01	01	09	06	+03	
3	CRBK	06	04	02	01	01	09	07	+02	-01 PT
4	E S B	00	04	00	00	04	02	12	-10	

CLASSEMENT HONNEUR SENIORS 25ème journée (SOUS TOUTES RESERVES)

RANG	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	DIF	DEFALCATION	
1	SCM	60	23	19	03	01	80	14	+66		
2	U S D	53	23	16	05	02	61	22	+39		
3	CRBEA	51	23	15	06	02	53	18	+35		
4	CMBA	42	23	13	03	07	45	35	+10		
5	IRBA	38	23	10	08	05	41	23	+18		
6	OMSL	35	23	10	05	08	44	35	+09		
7	MBTZ	27	24	11	03	10	47	52	-05	06Pts	
8	CRBAL	22	23	09	04	10	30	41	-11	09Pts	
9	CRBOD	15	23	06	03	14	36	63	-27	06Pts	
10	CSAT	11	23	04	01	18	31	66	-35	02Pts	
11	OMiliana	11	23	04	05	14	25	50	-25	06Pts	
12	CRBAT	05	23	04	02	17	34	75	-41	09Pts	
13	CRBAS	02	23	03	04	16	26	58	-32	11 Pts	
14	CRBH	Forfait Général									

TRAITEMENT DES AFFAIRES (JEUNES)**AFFAIRE N° 083 : Rencontre/ NRBBIR (Birbouche) VS CRBOC enU19 du 03/05/2024**

-Vu la feuille de match.

-Vu les rapports des officiels (arbitre et délégué).

- Attendu que la rencontre était programmée le 03/05/2024 à Djendel.

-Attendu que les équipes et les officiels de la rencontre étaient présents à l'heure et au lieu de la rencontre.

-Attendu que les officiels signalent le non déroulement de la rencontre motivé par le nombre réduit de l'équipe du NRBBIR (moins de onze et au nombre de huit(08)).

- Attendu qu'après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté la présence de moins de onze joueurs du club NRBBIR et annula la rencontre.

- Conformément aux articles 55 et 56 RG/FAF.

- Conformément à la circulaire N° 04/FAF du 15/11/2023.

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

Par ces motifs la commission décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe NRBBIR en attribuant le gain du match à l'équipe CRBOC
- CRBOC qui marque trois(03) points et un score de trois(03) buts à zéro(00).
- Amende de quinze mille (15.000.00)dinars à l'équipe NRBBIR 3éme infraction

AFFAIRE N° 084 : Rencontre / NRBBIR (Birbouche) VS CRBOC (O.Chorfa) enU17 du 03/05/2024.

- Vu la feuille de match.
 - Vu les rapports des officiels (arbitre et délégué).
 - Attendu que la rencontre était programmée le 03/05/2024 à Djendel.
 - Attendu que les deux équipes et les officiels de la rencontre étaient présents à l'heure et au lieu de la rencontre.
 - Attendu que les officiels signalent le non déroulement de la rencontre motivé par la présence du nombre réduit de joueurs(08) du club NRBBIR.
- Attendu qu'après attente du délai réglementaire ,l'arbitre ayant constaté la présence de moins de onze joueurs du club NRBBIR et annula la rencontre.

- Conformément aux articles 55 et 56 RG/FAF.
- Conformément à la circulaire N° 04/FAF du 15/11/2023.

Par ces motifs la commission décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe NRBBIR en attribuant le gain du match à -l'équipe CRBOC qui marque trois(03) points et un score de trois(03) buts à zéro(00)
- Amende de quinze milles (15.000.00) dinars à l'équipe NRBBIR.

AFFAIRE N° 085 : Rencontre/ SCM (Miliana) VS CRBBEK (B.E.Khaled) U19 du 03/05/2024

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels (arbitre et délégué).
- Attendu que la rencontre était programmée le 03/05/2024 à Miliana.
- Attendu que l'équipe SCM et les officiels de la rencontre étaient présents à l'heure et au lieu de la rencontre.
- Attendu que les officiels signalent le non déroulement de la rencontre motivé par l'absence de l'équipe CRBBEK.

- Attendu qu'après attente du délai réglementaire ,l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe CRBBEK et annula la rencontre.
- Conformément aux articles 55 et 56 RG/FAF.
- Conformément à la circulaire N° 04/FAF du 15/11/2023.

Par ces motifs la commission décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CRBBEK en attribuant le gain du match à l'équipe SCM qui marque trois(03) points et un score de trois(03) buts à zéro(00)
- Amende de quinze milles (15.000.00)dinars à l'équipe CRBBEK.

LIGUE WILAYA FOOTBALL AJN-DEFLA

AFFAIRE N° 086 : Rencontre/ SCM (Miliana) VS CRBBEK (B.E.Khaled) enU17 du 03/05/2024.

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels (arbitre et délégué).
- Attendu que la rencontre était programmée le 03/05/2024 à Miliana.
- Attendu que l'équipe SCM et les officiels de la rencontre étaient présents à l'heure et au lieu de la rencontre.
- Attendu que les officiels signalent le non déroulement de la rencontre motivé par l'absence de l'équipe CRBBEK.
- Attendu qu'après attente du délai réglementaire ,l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe SCM et annula la rencontre.
- Conformément aux articles 55 et 56 RG/FAF.
- Conformément à la circulaire N° 04/FAF du 15/11/2023.

Par ces motifs la commission décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CRBBEK en attribuant le gain du match à l'équipe SCM qui marque trois(03) points et un score de trois(03) buts à zéro(00)
- Amende de quinze milles (15.000.00)dinars à l'équipe CRBBEK.

AFFAIRE N° 087 : Rencontre/ SCM (Miliana) VS CRBBEK (B.E.Khaled) en U15 du 03/05/2024.

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels (arbitre et délégué).
- Attendu que la rencontre était programmée le 03/05/2024 à Miliana.
- Attendu que l'équipe SCM et les officiels de la rencontre étaient présents à l'heure et au lieu de la rencontre.
- Attendu que les officiels signalent le non déroulement de la rencontre motivé par l'absence de l'équipe CRBBEK.
- Attendu qu'après attente du délai réglementaire ,l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe CRBBEK et annula la rencontre.
- Conformément aux articles 55 et 56 RG/FAF.
- Conformément à la circulaire N° 04/FAF du 15/11/2023.

Par ces motifs la commission décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CRBBEK en attribuant le gain du match à l'équipe SCM qui marque trois(03) points et un score de trois(03) buts à zéro(00)
- Amende de quinze milles (15.000.00)dinars à l'équipe CRBBEK .

AFFAIRE N° 088 : Rencontre/ IRBAB (Ain-Bouyahia) VS CRBEA (El-Amra) en U19 du 04/05/2024.

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels (arbitre et délégué).
- Attendu que la rencontre était programmée le 03/05/2024 à Ain-Bouyahia.
- Attendu que l'équipe CRBEA et les officiels de la rencontre étaient présents à l'heure et au lieu de la rencontre.

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

-Attendu que les officiels signalent le non déroulement de la rencontre motivé par l'absence de l'équipe IRBAB.

- Attendu qu'après attente du délai réglementaire ,l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe IRBAB et annula la rencontre.
- Conformément aux articles 55 et 56 RG/FAF.
- Conformément à la circulaire N° 04/FAF du 15/11/2023.

Par ces motifs la commission décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe IRBAB en attribuant le gain du match à l'équipe CRBEA qui marque trois(03) points et un score de trois(03) buts à zéro(00)
- Amende de quinze milles (15.000.00)dinars à l'équipe IRBAB.

AFFAIRE N° 089 : Rencontre/ IRBAB (Ain-Bouyahia) VS CRBEA (El-Amra) enU17 du 04/05/2024.

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels (arbitre et délégué).
- Attendu que la rencontre était programmée le 04/05/2024 à Ain-Bouyahia.
- Attendu que l'équipe CRBEAet les officiels de la rencontre étaient présents à l'heure et au lieu de la rencontre.
- Attendu que les officiels signalent le non déroulement de la rencontre motivé par l'absence de l'équipe IRBAB.

- Attendu qu'après attente du délai réglementaire ,l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe IRBAB et annula la rencontre.
- Conformément aux articles 55 et 56 RG/FAF.
- Conformément à la circulaire N° 04/FAF du 15/11/2023.

Par ces motifs la commission décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe IRBAB en attribuant le gain du match à l'équipe CRBEA qui marque trois(03) points et un score de trois(03) buts à zéro(00)
- Amende de quinze milles (15.000.00)dinars à l'équipe IRBAB.

AFFAIRE N° 090 : Rencontre/ IRBAB (Ain-Bouyahia) VS CRBEA (El-Amra) enU15 du 04/05/2024.

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels (arbitre et délégué).
- Attendu que la rencontre était programmée le 04/05/2024 à Ain-Bouyahia.
- Attendu que l'équipe CRBEAet les officiels de la rencontre étaient présents à l'heure et au lieu de la rencontre.
- Attendu que les officiels signalent le non déroulement de la rencontre motivé par l'absence de l'équipe IRBAB.

- Attendu qu'après attente du délai réglementaire ,l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe IRBAB et annula la rencontre.
- Conformément aux articles 55 et 56 RG/FAF.

LIGUE WILAYA FOOTBALL AJN-DEFLA

- Conformément à la circulaire N° 04/FAF du 15/11/2023.

Par ces motifs la commission décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe IRBAB en attribuant le gain du match à l'équipe CRBEA qui marque trois(03) points et un score de trois(03) buts à zéro(00)
- Amende de quinze milles (15.000.00)dinars à l'équipe IRBAB.

AFFAIRE N° 091 : Rencontre/ CMBA (Aribs) VS OM (Miliana) enU15 du 04/05/2024.

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels (arbitre et délégué).
- Attendu que la rencontre était programmée le 04/05/2024 à ARIBS.
- Attendu que l'équipe CMBAet les officiels de la rencontre étaient présents à l'heure et au lieu de la rencontre.
- Attendu que les officiels signalent le non déroulement de la rencontre motivé par l'absence de l'équipe OM.
- Attendu qu'après attente du délai réglementaire ,l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe OMet annula la rencontre.
- Conformément aux articles 55 et 56 RG/FAF.
- Conformément à la circulaire N° 04/FAF du 15/11/2023.

Par ces motifs la commission décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe OM en attribuant le gain du match à l'équipe CMBA qui marque trois(03) points et un score de trois(03) buts à zéro(00)
- Amende de quinze milles (15.000.00)dinars à l'équipe OM .

AFFAIRE N° 092 : Rencontre/ CSAT (T.I.Ziyad) VS CRBAL (Ain-Lechiakh) enU17 du 04/05/2024.

- Vu la feuille de match.
- Vu les rapports des officiels (arbitre et délégué).
- Attendu que la rencontre était programmée le 04/05/2024 à Tarek-Ibn-Ziyad en U17 du 04/05/2024.
- Attendu que l'équipe CSATet les officiels de la rencontre étaient présents à l'heure et au lieu de la rencontre.
- Attendu que les officiels signalent le non déroulement de la rencontre motivé par l'absence de l'équipe CRBAL.
- Attendu qu'après attente du délai réglementaire ,l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe CRBAL et annula la rencontre.
- Conformément aux articles 55 et 56 RG/FAF.
- Conformément à la circulaire N° 04/FAF du 15/11/2023.

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

Par ces motifs la commission décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe CRBAL en attribuant le gain du match à l'équipe CSAT qui marque trois(03) points et un score de trois(03) buts à zéro(00)
- Amende de quinze milles (15.000.00)dinars à l'équipe CRBAL .

CLASSEMENT 13^{ème} Journée –CATEGORIES JEUNES.**CLASSEMENT GROUPE(A) 2023/24 13^{ème} journée (U19)**
SOUS TOUTES RESERVES

R	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	DIF	DEF
1	CRBEA	25	10	08	01	01	34	19	+15	
2	IRBA	18	09	06	00	03	29	19	+10	
3	MBTZ	16	10	05	01	04	16	15	+01	
4	RCAM	15	07	05	00	02	22	07	+15	
5	CAA	14	10	05	00	05	12	17	-05	
6	ESB	09	09	03	00	06	18	17	+01	
7	IRBAB	00	10	00	00	10	05	44	-39	

(U17)

R	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	DIF	DEF
1	CRBEA	27	11	09	00	02	34	09	+25	
2	IRBA	22	10	07	01	02	33	10	+23	
3	RCAM	18	09	05	03	01	20	14	+06	
4	MBTZ	11	10	02	05	03	12	18	-06	
5	IRBAB	07	08	01	04	03	09	16	-07	
6	CAA	07	09	02	01	06	09	19	-10	
7	ESB	04	09	01	01	07	03	28	-25	

(U15)

R	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	DIF	DEF
1	CRBEA	28	11	09	01	01	28	06	+22	
2	IRBA	27	10	09	00	01	47	07	+40	
3	CAA	17	10	05	02	03	16	15	+01	
4	RCAM	11	09	03	02	04	12	14	-02	
5	IRBAB	09	11	02	03	06	12	27	-15	
6	MBTZ	08	10	02	02	06	09	21	-12	
7	ESB	00	09	00	00	09	02	29	-27	

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

CLASSEMENT GROUPE(B) 2023/24 13^{ème} journée (U19)**SOUS TOUTES RESERVES**

R	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	DIF	DEF
01	OMSL	32	13	10	02	01	36	13	+23	
02	OM	29	13	09	02	02	20	07	+13	
03	SCM	26	13	08	02	03	24	10	+14	
04	USD	21	12	06	03	03	25	10	+15	
05	CMBA	15	12	04	03	05	21	18	+03	
06	CRBAT	11	12	03	02	07	23	30	-07	
07	CRBK	06	10	02	00	08	10	29	-19	
08	CRBBEK	00	13	00	00	13	00	39	-39	

(U17)

R	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	DIF	DEF
01	OM	26	13	08	02	03	24	13	+11	
02	CMBA	24	12	07	03	02	22	18	+04	
03	OMSL	19	13	05	04	04	22	20	+02	
04	CRBK	17	11	05	02	04	21	21	00	
05	CRBBEK	17	13	05	02	06	24	21	+03	
06	CRBAT	15	12	03	06	03	20	21	-01	
07	USD	14	13	04	02	07	20	25	-05	
08	SCM	07	13	02	01	10	09	27	-18	

(U15)

R	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	DIF	DEF
01	CMBA	28	12	09	01	02	36	15	+21	
02	USD	26	13	07	05	01	33	13	+20	
03	CRBK	20	11	06	02	03	21	09	+12	
04	OM	17	13	05	02	06	17	21	-04	
05	CRBAT	14	12	04	03	05	11	14	-03	
06	CRBBEK	14	13	04	02	07	12	27	-15	
07	SCM	12	13	03	03	07	11	28	-17	
08	OMSL	08	12	02	02	08	06	19	-13	

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

CLASSEMENT GROUPE(C) 2023/24 13^{ème} journée (U19)
SOUS TOUTES RESERVES

R	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	DIF	DEF
1	CRBAL	25	10	08	01	01	35	10	+25	
2	CRBBOK	25	11	08	01	02	28	12	+16	
3	CRBOC	17	11	04	05	02	20	13	+07	
4	CSAT	14	12	04	02	06	14	24	-10	
5	CRBOD	11	10	03	02	05	11	17	-06	
6	NRBBIR	06	11	02	00	09	08	28	-20	
7	CRBAS	06	11	02	00	09	08	29	-21	

(U17)

R	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	DIF	DEF
1	CRBBOK	29	11	09	02	00	41	10	+31	
2	CRBOC	28	11	09	01	01	28	10	+28	
3	CRBOD	14	11	04	02	05	20	20	00	
4	CRBAL	13	11	04	01	06	22	18	+04	
5	NRBBIR	13	11	04	01	06	13	23	-10	
6	CRBAS	10	11	03	01	07	09	28	-19	
7	CSAT	07	12	02	01	09	06	27	-21	

(U15)

R	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	DIF	DEF
1	CSAT	31	12	10	02	00	33	06	+27	
2	CRBBOK	18	11	05	03	03	22	13	+09	
3	CRBOC	17	11	05	02	04	14	13	+01	
4	CRBOD	14	11	03	05	03	15	12	+03	
5	CRBAL	13	11	03	04	04	13	19	-06	
6	NRBBIR	10	11	03	01	07	12	17	-05	
7	CRBAS	06	11	02	00	09	09	29	-20	

Le Secrétaire,
M.CHERIEF

LIGUE WILAYA FOOTBALL AIN-DEFLA

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**Séance du 07-05-2024****Etaient présents: MR.HADJ SADOK MOHAMED, DAF
MR.BENGOUFA ABD EL MALEK, SECRETAIRE****La séance fut ouverte à 10h00****Ordre du jour:****1- Etat des recouvrements des amendes**

CLUBS	CAT	B.O	DATE	RENCONTRE	N°-AFFAIRE	COM	MONTANT EN DA
SCM	S	24	09-05-2024	CRBOD - SCM	156	Discipline	500.00 DA
CRBAT	S	24	09-05-2024	CRBEA - SRBAT	157	Discipline	10.000.00 DA
RCAM	S	24	09-05-2024	RCAM - CRBK	162	Discipline	5.000.00 DA
NRBBIR	U-19	24	09-05-2024	NRBBIR - CRBOC	83	D.O.S	15.000.00 DA
NRBBIR	U-17	24	09-05-2024	NRBBIR - CRBOC	84	D.O.S	15.000.00 DA
CRBBEK	U-19	24	09-05-2024	SCM - CRBBEK	85	D.O.S	15.000.00 DA
CRBBEK	U-17	24	09-05-2024	SCM - CRBBEK	86	D.O.S	15.000.00 DA
CRBBEK	U-15	24	09-05-2024	SCM - CRBBEK	87	D.O.S	15.000.00 DA
IRBAB	U-19	24	09-05-2024	IRBAB - CRBEA	88	D.O.S	15.000.00 DA
IRBAB	U-17	24	09-05-2024	IRBAB - CRBEA	89	D.O.S	15.000.00 DA
IRBAB	U-15	24	09-05-2024	IRBAB - CRBEA	90	D.O.S	15.000.00 DA
OM	U-15	24	09-05-2024	CMBA - OM	91	D.O.S	15.000.00 DA
CRBAK	U-17	24	09-05-2024	CSAT - CMBA	92	D.O.S	15.000.00 DA

Très Important

**Les amendes parues sur le présent bulletin officiel N°24 Du 09/05/2024.
Doivent être payées avant le 19 juin 2024.**

**Conformément aux dispositions réglementaires de l'article 133 des RG/FAF:
(Edition 2018),Parues au bulletin officiel N°24 Du 09-05-2024 payables au plus tard le
19-06-2024.**

**Les Amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30)
jours à compter de la date de notification.**

**Passé le délai de (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement
sous huitaine, la Ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe senior du
club fautif.**

**Si le club n'a pas apuré le paiement de ses amendes avant la fin du championnat en
cours, son engagement pour la saison sportive suivante demeure lié au règlement de
ses dettes envers la ou/les ligues concernées.**

La séance fut levée à 12h00

**LE SECRETAIR,
A.BENGOUFA**

**LE DAF,
M.HADJ SADOK**